



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 54/14
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 682'000.-- pour la
reconstruction du Pont de la Redoute**

Cyrille Perret, Municipal
Violeta Seematter, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Début 2005, une étude d'élargissement du pont avait été initiée dans un but d'améliorer la mobilité douce sur l'axe Nyon-Prangins. En 2007, un crédit avait permis d'étudier, de manière plus poussée, différentes variantes (préavis N°27/2007 de CHF 214'000.--, Ville de Nyon).

Ces études ont néanmoins été fortement ralenties, d'une part du fait de longues et laborieuses négociations avec les CFF et, d'autre part, en raison du niveau d'exigence et de contrôle technique élevé imposé pour un pont routier enjambant des voies ferroviaires.

De 2009 à 2011, plus de six variantes ont été évaluées en phase d'avant-projet, dont un projet définitif qui a été finalement rejeté pour manque de garantie quant au bon fonctionnement mécanique de l'ouvrage; il s'est avéré que plusieurs paramètres initiaux majeurs avaient très fortement évolués, ce qui a encouragé à reconsidérer le projet dans son ensemble.

Une nouvelle étude de projet pour la reconstruction du pont a donc été engagée en tenant compte de ces nouveaux paramètres (préavis n°78/2012 de CHF 119'880.--, Ville de Nyon).

La Ville de Nyon a financé toutes les études de faisabilité. La Commune de Prangins a bénéficié de ces études qui s'élèvent à CHF 323'000.--. Nyon est également le maître d'œuvre de tout l'ouvrage.

2. Description du projet

2.1. Informations techniques

Le Pont de la Redoute, construit il y a plus de 100 ans, a un gabarit de seulement 4.20 mètres de large, ne comporte pas de trottoir et permet le trafic automobile de manière alternée. Une étude de son état structurel, faite en 2005, avait souligné un état de vétusté avancé qui, de toutes les manières, imposait des travaux de réfection lourds, voire une reconstruction. Aussi, compte tenu des différents paramètres énoncés en introduction, il a été conclu comme plus judicieux et plus économique de reconstruire le pont, plutôt que de le rénover puis de l'élargir.

Dans un premier temps, le projet consistera au démantèlement du tablier du pont existant, puis dans un deuxième temps, à la réalisation du nouvel ouvrage qui sera dimensionné afin de permettre la création d'une 3^{ème} voie CFF en temps utile.

Pour cela il s'agira de construire un nouvel ouvrage d'une longueur de 30 mètres constitué de 2 poutres préfabriquées précontraintes appuyées sur deux culées, fondées sur des parois de pieux sécants.

Ces deux poutres seront surmontées d'une dalle en béton d'environ 30 centimètres d'épaisseur coulée sur place.

La chaussée de 3.60 mètres de large autorise le passage d'un seul véhicule à la fois, afin d'éviter que le chemin ne devienne un axe de transit entre Nyon et Prangins, tel que convenu par les deux communes.

Toutefois, la géométrie de la chaussée à l'entrée du pont, côté Prangins, a été modifiée afin d'améliorer le passage des bus.

Une piste mixte piétons-cyclistes de 3.00 mètres de largeur, côté Genève, permettra de connecter la piste mixte le long du Chemin de la Redoute au sentier piéton existant, situé le long des voies CFF. Une bordure verticale permettra de séparer cyclistes et piétons des véhicules motorisés.

Une piste cyclable de 1.50 mètres côté Lausanne permettra aux vélos de franchir le pont en toute sécurité. Une bordure franchissable séparera cette piste de la chaussée.

De part et d'autre, ces voies de circulation seront sécurisées par deux parapets en béton. Ces derniers ont été dimensionnés pour reprendre le choc de véhicules.

2.2. Calendrier des Travaux

La durée de chantier de reconstruction du pont est d'approximativement 8 mois avec un objectif de démarrage des travaux fin avril pour une finalisation à la fin de l'année.

Pendant 7 mois de ces travaux, le Pont de la Redoute sera totalement fermé à toute circulation. Des déviations des lignes de bus 805 et 817 (TPN) seront mises en place.

Le chantier du Chemin de la Redoute devra durer approximativement 4 mois. Le début des travaux est planifié pour mi-juin avec un objectif de fin des travaux à mi-octobre 2014.

3. Incidences financières

3.1. Pont de la Redoute

- Génie civil	CHF 1'200'000.--
- Honoraires ingénieurs civils et spécialisés en ouvrages	CHF 220'000.--
- Relevés géométriques après travaux (cadastration)	CHF 5'000.--
- Prestations CFF	CHF 200'000.--
- Déviation lignes TPN	CHF 50'000.--
- Rehaussement de la ligne de contact	CHF 50'000.--
- Etat des lieux	CHF 10'000.--
- Communication	CHF 30'000.--
- Divers et imprévus	CHF 129'000.--

Total HT CHF 1'894'000.--

Total brut TTC CHF 2'045'520.--

3.2. Participation financière

Une convention entre la Commune de Nyon et celle de Prangins a été ratifiée en 1994. Celle-ci engage la Ville de Nyon à élargir le Pont de la Redoute, compte tenu du développement du quartier «les Mélèzes», afin de favoriser la mobilité douce. En contrepartie, la Commune de Prangins s'engage, quant à elle, à participer au tiers des frais occasionnés pour la reconstruction du pont.

Au vu de ce qui précède, l'investissement net pour la Commune de Prangins est de CHF 681'840.--, arrondi à CHF 682'000.--.

4. Aspects du développement durable

4.2. Dimension environnementale

Les options prises pour la mobilité douce favorisent le report modal vers les modes de déplacements doux et les transports publics. Effectivement, piétons et cyclistes regagneront de l'espace pour se déplacer sur ce tronçon.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No 54/14 concernant la demande de crédit de CHF 682'000.-- pour la reconstruction du Pont de la Redoute,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis No 54/14 concernant la demande de crédit de CHF 682'000.-- pour la reconstruction du Pont de la Redoute,
2. d'accorder un crédit de CHF 682'000.-- TTC, pour la réalisation des aménagements en question,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de CHF 22'734.-- par année, au titre d'amortissement,

4. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément aux dispositions de l'art. 19, chiffre 17, du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 mars 2014, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-Syndic

Le Secrétaire

Cyrille Perret

Daniel Kistler

Annexes :

Plans